Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMEES

ARRIVEE
27 SEP. 2018
D.D.T SAUE

ÉTAT-MAJOR
DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le 24 SEP. 2018
N°505709 ARM/EMA/EMZD Metz/DIV.ADF/B.SEU/NP

Le général de corps d'armée Gilles LILLO,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : Mouy (60) – PLU.

RÉFÉRENCE : lettre du 11/09/2018.

Par correspondance visée en référence, vous me demandez de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Mouy les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son plan local d'urbanisme.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal. Toutefois, ce dernier est grevé par la servitude PT2 relative à la liaison hertzienne Haramont à Neuville-Granier – Mont-Florentin, créée par le décret du 16 juin 1961 et gérée par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de Metz. - BP 70023 - 57044 Metz cedex 1

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel **Seven de KERROS**,
chef de la division appui des formations.

COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil
DIRISI Metz

1, boulevard Clemenceau – BP 30001 – 57044 METZ Cedex 1 – Tél. : 03.87.15.32.36
celine.migot@intradef.gouv.fr